

Notre promesse

- Protéger vos renseignements personnels
- Expliquer nos programmes
- Déterminer votre admissibilité
- Vous donner accès à d'autres programmes sociaux

Normes client

- Clients reçus par un agent des services à la clientèle dans les 10 minutes suivant leur arrivée à un rendez-vous.
- Réponse aux courriels et messages téléphoniques dans les deux jours ouvrables.
- Réponse orale ou écrite à votre demande dans les deux jours ouvrables après vérification de tous les documents requis.
- Clients informés des renseignements nécessaires pour remplir leur demande par un agent des services à la clientèle.
- Prestation versée dans les deux jours ouvrables en cas d'approbation.
- Possibilité de porter la décision en appel. Les appels peuvent être soumis au registraire des appels ou au Centre de services du MÉCF.

Centres de services régionaux du MÉCF

Beaufort Delta – Inuvik

106, chemin Veterans
Tél. : 1-867-777-7365
Sans frais : 1-855-283-9311
Télééc. : 1-867-777-7218

Dehcho – Fort Simpson

9802, 98^e Avenue
Tél. : 1-867-695-7338
Sans frais : 1-867-695-7338
Télééc. : 1-867-695-7351

Slave Nord – Yellowknife

5019, 52^e Rue
Tél. : 1-867-767-9356
Sans frais : 1-866-768-8145
Télééc. : 1-867-873-0423

Sahtú – Norman Wells

1A, chemin Raven, bureau 106
Tél. : 1-867-587-7159
Sans frais : 1-866-814-9840
Télééc. : 1-867-587-2612

Slave Sud – Fort Smith

195, chemin McDougal
Tél. : 1-867-872-7425
Sans frais : 1-833-926-2110
Télééc. : 1-867-872-4507

Slave Sud – Hay River

8, promenade Capital
Tél. : 1-867-874-5050
Sans frais : 1-833-926-2110
Télééc. : 1-867-874-5062



Programmes de sécurité du revenu

Prestations aux
personnes âgées
2021-2022

An English version of this document
is available.



Aide au revenu



Le Programme d'aide au revenu offre une aide supplémentaire afin de répondre à leurs besoins fondamentaux comme la nourriture, le logement et les services publics.

Il peut aussi couvrir les coûts d'autres besoins, comme l'habillement, les services de garde, le mobilier et les frais accessoires.

Le montant des versements dépend de trois facteurs :

- Besoins financiers
- Collectivité
- Taille de la famille

Qui peut présenter une demande?

Pour demander l'aide au revenu, vous devez :

- Avoir 19 ans ou plus;
- Être dans le besoin;
- Fournir des documents justifiant que vos besoins mensuels sont supérieurs à vos revenus mensuels.

Pour de plus amples renseignements sur l'aide au revenu ou pour poser votre candidature, veuillez communiquer avec votre Centre de services régionaux du MÉCF.

Subvention au chauffage résidentiel pour les personnes âgées



La Subvention au chauffage résidentiel pour les personnes âgées vise à offrir une aide financière aux personnes âgées pour réduire leurs coûts de chauffage.

Qui peut présenter une demande?

Pour présenter une demande de subvention au chauffage résidentiel pour les personnes âgées, vous devez :

- Être âgé de 60 ans et plus;
- Être propriétaire ou locataire et occuper le logement en tant que résidence principale;
- Vous soumettre à la vérification des revenus du ménage;
- Fournir des documents justifiant vos revenus.

	Plafond de revenu	Montant de la subvention
Zone 1	56 000 \$	2 900 \$
Zone 2	64 000 \$	3 900 \$
Zone 3	73 000 \$	4 600 \$

Pour de plus amples renseignements sur la subvention au chauffage résidentiel pour les personnes âgées ou pour poser votre candidature, veuillez communiquer avec votre Centre de services régionaux du MÉCF.

Prestation de retraite supplémentaire pour les personnes âgées des TNO

La Prestation de retraite supplémentaire pour les personnes âgées des TNO offre une aide financière aidant les personnes âgées à assumer le coût de la vie.

Quels sont les candidats admissibles?

Les personnes âgées ont automatiquement droit à une prestation mensuelle si elles bénéficient :

- de la Sécurité de la vieillesse (SV);
- du Supplément de revenu garanti (SRG) ou de l'Allocation au conjoint.

Les personnes âgées n'ont pas besoin d'effectuer de demande pour recevoir cette aide. Si les personnes âgées remplissent les critères susmentionnés, les prestations mensuelles seront automatiquement déposées avec les paiements de SV et de SRG.

Pour obtenir plus de renseignements sur la Prestation de retraite supplémentaire pour les personnes âgées des TNO, veuillez communiquer avec les Programmes de la sécurité du revenu au 866 973-7252.